



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2018-45

Objet : Délibération portant adhésion des commune de Beychac et Caillau et de Saint Genès de Lombaud à la compétence D « défense extérieure contre l'incendie » au SIAEPA de la région de Bonnetan

Conseillers en exercice	30	Pour	24
Conseillers présents	17	Contre	0
Quorum	16		
Conseillers représentés	7		
Suffrages exprimés	24		

L'an 2018, le 13 novembre à 20h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes «Les Coteaux Bordelais», légalement convoqués se sont réunis à la salle polyvalente de Camarsac, sous la présidence de JEAN-PIERRE SOUBIE

Date de convocation 07/11/2018
Date d'affichage 07/11/2018

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Bernard CROS**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire		Axelle BALGUERIE
Maryse AUBIN	Sallebœuf	X	
Marc AVINEN	Sallebœuf		
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux		
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses		Danièle PINNA
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	X	
Alexandre GUMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire		Frédéric COUSSO
Françoise IMMER	Pompignac		Florent LODDO
Alain LAFONTANA	Bonnetan	X	
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux		Marc GIZARD
Florent LODDO	Pompignac	X	
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac		Bertrand GAUTIER
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux		
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Sallebœuf		
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire		Maryse AUBIN
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux		

Affiché, le

16 NOV. 2018

N° 2018-45

Objet : Délibération portant adhésion des communes de Beychac et Caillau et de Saint Genès de Lombaud à la compétence D « Défense extérieure contre l'incendie » au SIAEPA de la région de Bonnetan

Vu l'article L5211-18 du Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du SIAEPA de Bonnetan n° 40-2018 du 13 septembre 2018 notifiée à la communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" le 20 septembre 2018

Considérant l'avis du Bureau communautaire

Rapport de synthèse :

Depuis le début de l'année 2018 les communes de Bonnetan, Créon, Croignon, Cursan, Le Pout, Sadirac et Saint Sulpice et Cameyrac, Cursan, Lignan de Bordeaux, Fargues Saint Hilaire, Sallebœuf, Loupes et Camarsac ont délibéré pour adhérer à la compétence D « défense extérieure contre l'incendie » du SIAEPA de la région de Bonnetan.

Les communes de Beychac et Caillau et Saint Genès de Lombaud viennent de faire de même. Le conseil syndical du SIAEPA a délibéré le 13 septembre 2018 pour ce qui concerne ces deux communes

Conformément à l'article 4 des statuts du SIAEPA de la région de Bonnetan, le transfert de compétence s'opère dans les conditions fixées aux articles L5211-18 du Code général des collectivités territoriales pour l'adhésion à une compétence optionnelle.

Les membres du SIAEPA de la région de Bonnetan ont trois mois pour se prononcer sur ces nouvelles adhésions relatives à la compétence D « défense extérieure contre l'incendie ».

Après avoir entendu l'exposé

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'accepter l'adhésion des communes de Beychac et Caillau et de Saint Genès de Lombaud à la compétence D « défense extérieure contre l'incendie » du SIAEPA de la région de Bonnetan.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

Fait à Tresses, le 13 novembre 2018

Le Président





Pour extrait conforme

JEAN-PIERRE SOUBIE

Bordereau de signature



2018_45 DELIBERATION PORTANT ADHESION DES COMMUNES DE BEYCHAC ET CAILLAU ET DE SAINT GENES DE LOMBAUD A LA COMPETENCE D DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L INCENDIE AU SIAEPA DE LA REGION DE BONNETAN

Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> WS	16/11/2018	
Jean-Pierre Soubie, <i>Parapheur</i> <i>Président Coteaux Bordelais</i>	16/11/2018	  Certificat au nom de <u>JEAN PIERRE SOUBIE</u> (COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BORDELAIS), émis par <u>CERTEUROPE ADVANCED CA V4</u> , valide du 04 juil. 2018 à 10:47 au 26 août 2020 à 00:00.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> WS		

Dossier de type : Actes // sigpresident